

Direction de l'Éducation, de la Culture  
Et du Sport

[alisson.agussol@departement18.fr](mailto:alisson.agussol@departement18.fr)

**Pièces à joindre obligatoirement au dossier de demande de subvention**

A défaut, le dossier ne pourra pas être instruit.

• **POUR LES ASSOCIATIONS**

**Pour une première demande :**

- Derniers statuts de l'association ;
- Dépôt de récépissé de la déclaration de l'association à la préfecture ;
- Dernière composition du conseil d'administration ;
- Compte rendu de la dernière assemblée générale ;
- Comptes du dernier exercice clos approuvés par l'assemblée générale : compte de résultat annuel, bilan comptable (actif/passif), ou situation de trésorerie (compte-courant, compte de placement...) ;
- Relevé d'identité bancaire avec IBAN aux normes SEPA ;

**Pour un renouvellement :**

- Derniers statuts de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale ;
- Dernière composition du conseil d'administration, si elle a été modifiée ;
- Compte rendu de la dernière assemblée générale ;
- Comptes du dernier exercice clos approuvés par l'assemblée générale : compte de résultat annuel, bilan comptable (actif/passif), ou situation de trésorerie (compte-courant, compte de placement...) ;
- Relevé d'identité bancaire avec IBAN aux normes SEPA ;

• **POUR LES COMMUNES, COMMUNAUTE DE COMMUNES...**

- Délibération ;
- Compte rendu financier et d'activité de l'action subventionnée l'année précédente.